



Formation IAS3

Assurance emprunteur

iepb 2017-tous droits réservés



Deuxième Partie : L'Assurance

Chapitre premier: Introduction à l'Assurance

Section 1 : Définition et fonctionnement

I- Définition de l'assurance:

Qu'est- ce que l'assurance ?

L'assurance peut être définie comme l'opération par laquelle une partie, l'assureur, s'engage moyennant une rémunération que l'on appelle prime ou cotisation, à payer une prestation sous forme de capital, ou de rente à une autre partie, que l'on appelle l'assuré ou le bénéficiaire, en cas de réalisation d'un risque déterminé, futur, mais aussi réel, incertain, et indépendant de la volonté des parties. Ce risque qui se réalise est appelé le sinistre.

Dans cette définition, assez longue, mais tout y est dit. Nous allons donc reprendre et expliquer les points essentiels.

Nous sommes en présence de 2 parties :

- la compagnie
- et l'assuré.

Dans certains cas, il peut y avoir également, le souscripteur, celui qui paye.

A- Un risque déterminé :

La police d'assurance est spécifique. Elle porte sur un risque qui est déterminé à l'avance.

Par exemple, j'assure ma voiture contre les accidents que je peux causer. Mais il ne s'agit pas de n'importe quelle voiture. On doit la différencier des autres.

Ce risque, pour être indemnisé, doit répondre à 4 conditions, il doit être :

- Futur
- Réel
- Incertain
- et indépendant de la volonté.

B- Un risque futur :

C'est un sinistre qui intervient **après** l'entrée en vigueur du contrat.

Rappelez-vous que l'assurance est un contrat aléatoire. La survenance d'un risque assuré est aléatoire. On ne peut donc envisager que la survenance dans l'avenir.

C- Un risque réel :

Il faut qu'il y ait un préjudice, un dommage à réparer. On ne peut pas demander réparation pour la survenance hypothétique d'un dommage. Le dommage doit être constaté. Il doit exister au moment de la demande d'indemnisation.

D- Un risque incertain :

C'est un risque dont la survenance peut ne pas arriver et on espère qu'elle n'arrivera pas.

C'est ce qui pose souvent problème pour certaines personnes. On verse des primes, donc on paye un service, qui risque de ne jamais arriver. Donc, certaines personnes ont l'impression, fautive bien sûr, de payer pour rien, à fonds perdus.

Certes, les primes ne seront jamais récupérées, mais il faut envisager l'assurance comme étant un grand pot commun dans lequel on cotise tous pour réparer les dommages que pourraient subir l'un d'entre nous.

E- Un risque indépendant de la volonté :

Il ne faut pas créer le dommage soi-même, sinon, c'est une fraude ou escroquerie à l'assurance.

Cela peut paraître évident, mais le droit est une science, et les mots peuvent cacher bien des situations.

Que dire d'un conducteur ivre qui commet un accident ?

Ce dommage est-il indépendant de sa volonté ? Dans la plupart des cas, il ne sera pas considéré comme tel. Le fait de boire de l'alcool sciemment mène à l'ivresse, et l'ivresse dans le code de la route est à 0,5 g / l d'alcool pur dans le sang ; autrement dit, à peine 2 verres de vin rouge.

Que dire d'un conducteur qui commet un accident et donc les pneus sont lisses et devaient être changés ? A-t-il eu la volonté de

commettre l'accident ? La réponse est non bien sûr, mais néanmoins, en roulant avec des pneus lisses, il a sciemment conduit en sachant que cela pouvait réduire, voir anéantir son freinage.

II- Le Fonctionnement de base des assurances

Le fonctionnement de base est la mutualité avec absence de spéculation.

Un nombre d'assurés s'allient contre la survenance d'un risque et créent un **pot commun**.

Un sinistre frappe un des assurés.

Le sinistre est réparé en se servant dans le pot commun.

Autrement dit, on divise le prix de la réparation par le nombre d'assurés.

Si on envisage les sinistres et le nombre d'assurés, alors il faut envisager des calculs et des **probabilités**.

En matière d'assurances, les probabilités et **le rapport sinistres à primes** sont incontournables.

A- Calculs de probabilités :

Qui se chargent de ces probabilités ? Les actuaires.

Pas de compagnie d'assurance sans Actuaire.

Ce sont de véritables experts des probabilités.

Ces probabilités sont calculées sur énormément de paramètres, et on ne pourrait pas tous les citer ici. Cependant, elles conduisent à calculer un bon **rapport sinistre à prime**, sans lequel, l'assurance ne peut pas fonctionner.

Autrement dit, il faut toujours que les primes d'assurances soient supérieures aux montants versés pour réparer les dommages assurés.

Pour un produit donné, on calcule des probabilités sur des faits connus. C'est **l'historique**.

Cela détermine le montant de la prime et de la franchise.

C'est là, toute la difficulté que peut avoir une compagnie d'assurance face à un sinistre qu'elle couvrirait mais dont elle ne connaît pas l'historique.

Si les primes sont supérieures aux indemnisations de sinistres alors il y a **rendement**.

Dans le cas contraire, on augmente les cotisations.

Vous comprenez alors pourquoi vos primes d'assurances habitation, ou voiture, ont tendance à augmenter alors que vous avez du bonus. Trop de sinistres vol, ou trop de sinistres incendie de véhicule, **conduisent les compagnies d'assurances à augmenter vos primes pour maintenir l'équilibre**. Sinon, c'est tout le système qui s'effondre.

En matière de prévoyance et d'assurance décès, les compagnies font également des probabilités.

Elles appellent cela, **La courbe de mortalité**. C'est un terme un peu morbide, mais hélas, il est réel.

Les actuaires ont des données statistiques suffisantes pour calculer à peu près votre longévité en cas :

- de Surpoids
- de Consommation d'alcool
- de Tabagisme
- d'Affection diverse
- de Déplacements professionnels fréquents
- et selon votre Lieu d'habitation.

Une personne qui utilise sa voiture à titre professionnel et qui parcourt 30 000 km par an a, hélas, plus de risques de décéder d'un accident de la circulation qu'une personne qui a un travail sédentaire et qui ne parcourt que 10 000 km par an.

Toutes ces données sont compilées et permettent de proposer un tarif dit, normal.

Dès qu'un paramètre augmente, le client est sur-primé.

En principe, un fumeur payera son assurance de prêt plus cher qu'un non fumeur.

Une personne en surpoids payera son assurance de prêt plus cher qu'une personne dont le poids est normal.

B- La notion de sinistralité :

La sinistralité est le nombre de sinistres survenus dans une zone géographique donnée pour un même type de produit d'assurance.

Ceci conditionne le tarif ainsi que nous venons de le voir. Mais ici, on ajoute les données géographiques. C'est pourquoi, assurer un véhicule en région parisienne est plus cher qu'à Limoges.

Ou encore assurer une Golf est plus cher qu'assurer une Mégane.

Les Golfs sont plus souvent volées.

C- Le tarif

Il est basé sur les statistiques.

Il peut être majoré, on parle alors de surprime.

Il peut être minoré.

Le tarif a son importance à plusieurs titres :

- il est un point de comparaison pour les clients. « Votre assurance est trop chère ! »
- il détermine votre rémunération puisqu'en tant qu'intermédiaire d'assurance, votre rémunération est calculée sur un pourcentage du montant de la prime d'assurance.

Remarque : Pour les assurances de prêt, le tarif est intégré dans le TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) ; et ce TAEA est, lui-même, intégré au T A E G de l'offre de prêt.